



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11
TEL : 01.43.48.55.48
FAX : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Paris, le 09 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévention du surendettement : Pour la Cour, le compte n'y est pas !

A la suite de la publication du rapport public 2010, l'UFC-Que Choisir salue la lucidité du constat de la Cour des Comptes relatif à l'absence de véritable politique de prévention du surendettement, plus particulièrement de régulation suffisante de la distribution de crédit à la consommation.

La Cour des Comptes souligne fort justement l'explosion des dépôts de dossiers de surendettement en 2009 (+18%) et confirme que le crédit revolving, source dangereuse d'endettement, se retrouve massivement au cœur de ces procédures...

Après l'UFC-Que Choisir, c'est donc la Cour des Comptes qui souligne que si le surendettement est majoritairement d'origine passive (lié à un accident de la vie), c'est bel et bien la distribution effrénée des crédits toxiques que sont les crédits renouvelables qui aggravent, parfois irrémédiablement, la situation des consommateurs fragilisés.

Parmi les différentes critiques de la Cour liées à l'orientation quasi exclusive des consommateurs vers le crédit renouvelable, la plus importante a trait à la liaison dangereuse carte de fidélité/crédit renouvelable - qualifiée de « carte confuse » - maintenue par le projet de loi portant réforme du Crédit à la Consommation.

Plutôt que de s'attaquer aux problèmes structurels, les pouvoirs publics se sont polarisés sur l'information du consommateur et n'ont pas remis en cause une technique intolérable dans laquelle la liberté du consommateur est aliénée.

L'UFC-Que Choisir note avec satisfaction que la Cour reprend dans ses propositions certaines mesures concrètes et indispensables qu'elle a réclamées à maintes reprises pour que l'endettement des ménages soit enfin socialement et économiquement productif.

Face à l'urgence économique et sociale d'une action des pouvoirs publics pour assainir la distribution du crédit en France, l'UFC-Que Choisir :

- Demande l'inscription en urgence du projet de loi portant réforme du Crédit à la consommation à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.
- Appelle les députés à traduire dans la loi l'appel de la Cour en faveur d'une meilleure régulation de la distribution du crédit, particulièrement sur la scission crédit revolving/carte de fidélité.

Contact presse : 01.44.93.19.84